



GUIDE PRATIQUE du Tri et de la Réduction des Déchets

*Je réduis mes déchets,
Je trie... J'agis !*



www.arlyserre.fr

ÉDITION
2019

à conserver

SOMMAIRE



- Réduire ses déchets ■ p. 2
- Déchets compostables ■ p. 5
- Emballages ménagers ■ p. 7
- Foire aux questions ■ p. 9
- Bacs et conteneurs ■ p. 11
- Encombrants et déchets dangereux ■ p. 13
- Les déchèteries ■ p. 14
- Textiles et déchets médicaux ■ p. 17
- Quizz ■ p. 18



RÉDUIRE SES DÉCHETS

⇒ Objectif Zéro Déchet

C'est l'affaire de chacun ! C'est l'affaire de tous !

▲ **ENCORE +**
d'ordures ménagères, c'est :



⇒ Gaspiller des matières premières...
des ressources naturelles qui sont limitées

⇒ Risquer de manquer de moyens de traitement
(incinération, enfouissement) à moyen terme

⇒ Emettre des gaz à effet de serre et des polluants
dans l'atmosphère dus aux activités de traitement
des déchets

▲ **RÉDUIRE**
sa production de déchets, c'est :



⇒ Préserver l'environnement et limiter l'utilisation
des ressources naturelles pour fabriquer de
nouveaux emballages et produits

⇒ Agir pour le climat en diminuant la quantité
d'ordures incinérées et donc l'émission de gaz à effet
de serre dans l'atmosphère

⇒ Mieux maîtriser le coût financier du traitement
des déchets



La quantité d'ordures
ménagères
A DOUBLÉ
en 40 ans

Un français produit
chaque année
573 kg de déchets



ACHETER MIEUX



▲ **Préférer l'eau du robinet**

▲ **Eviter les emballages individuels
et les sur-emballages**

▲ **Privilégier les produits
réutilisables**

▲ **Eviter les produits jetables à
usage unique**

▲ **Privilégier des produits ou objets
conçus en matières recyclées**



100 à 300 fois moins chère que l'eau en bouteille
= 10 kg/an de déchets en moins par habitant

Privilégier les grands contenants, les produits à
la coupe ou en vrac

Rechargeables → *stylos, piles...*
Lavables → *torchons, éponges...*

Lingettes jetables, essuie-tout, rasoirs jetables...
Dès 2020, la vaisselle jetable en plastique sera
interdite.

*Papiers et emballages, vêtements, mobiliers,
bijoux...*



Savez-vous que le prix de l'emballage peut même dépasser le prix du produit qu'il contient ?



▲ **Acheter d'occasion plutôt que neuf et emprunter ou louer**

Penser aux braderies, friperies, vide-greniers et brocanteurs locaux

▲ **Offrir des cadeaux «dématérialisés»**

Places de spectacles, soins bien-être...

▲ **Réaliser soi-même**



ses produits d'entretien ménagers, cosmétiques en utilisant des produits respectueux de l'environnement

REPRISE «UN POUR UN»

▲ **Achat d'un équipement électrique ou électronique neuf**

Rapporter l'ancien appareil équivalent en magasin. S'il ne peut pas être réparé, il est démantelé puis dépollué et recyclé



AUTOCOLLANT «STOP PUB»

▲ **Refuser la publicité dans sa boîte aux lettres**

30kg de déchets en moins par an et par foyer



👍 **Demandez-le auprès de notre service ou dans votre mairie**

≡ MAGNET «JE RECYCLE»

Gardez sous vos yeux les consignes de tri avec ce magnet, composé de cinq pièces !



Avant de jeter un objet,
je me pose quelques questions :

- Est-il réutilisable ?
- Est-il utile à quelqu'un d'autre ?
- Est-il réparable ?



👍 *Demandez-le auprès de notre service*

≡ RÉUTILISER, RÉPARER... ÉCHANGER, DONNER...

Des associations et ressourceries peuvent récupérer vos objets et en faire profiter les familles à faibles revenus, ceux qui souhaitent faire des économies ou encore les chineurs :

Comité d'Action Précarité Solidarité
C.A.P.S. – Régie de Quartier



24 rue Félix Chautemps
73200 Albertville
04 79 37 48 96

Pour plus d'informations
rendez-vous sur :

<http://www.caps-albertville.fr/>

Ressourcerie du Val d'Arly



179 avenue de Savoie
73590 Flumet
06 01 82 37 37

Pour plus d'informations
rendez-vous sur :

<https://laressourcerieduvaldarly.com/>

Croix Rouge – La vestiboutique



2 rue Pargoud
Centre Josphe Buet
73200 Albertville
04 79 32 82 52

Pour plus d'informations
rendez-vous sur :

<http://www.croix-rouge.fr/>



DÉCHETS COMPOSTABLES

⇒ Objectif -30% d'ordures ménagères

Composter c'est...



- ▲ Réduire la quantité d'ordures ménagères à traiter !
- ▲ Recycler chez soi une partie des déchets organiques de la cuisine et du jardin, en les transformant en terreau

L'incinération, la mise en centre d'enfouissement et le transport des déchets ménagers sont limités

Ce sont les vers et les micro-organismes présents dans le sol qui dégradent ces déchets. En fonction de leur activité, le compost est prêt en quelques mois.

à mettre dans le composteur !

à NE PAS mettre dans le composteur !

	
 <p>Épluchures de fruits et de légumes</p>	 <p>Os et arêtes Restes de viande et de poisson Coquilles d'huîtres et de moules</p>
 <p>Marc de café et filtre, sachet de thé</p>	 <p>Noyaux, coques de noix et de noisettes</p>
 <p>Reste de repas (légumes, pâtes, riz...) sauf viande et os</p>	 <p>Pelures d'agrumes</p>
 <p>Reste de pain</p>	 <p>Huiles</p>
 <p>Coquilles d'oeufs écrasées</p>	 <p>Excréments d'animaux, Litières souillées</p>
 <p>Plantes et fleurs fanées</p>	 <p>Balayures poussières Cigarettes</p>
	 <p>Journaux, cartons, magazines Sacs Biodégradables</p>

Un doute ? Une question ? Je contacte Arlysière

DÉCOUVREZ NOS CONSIGNES



Informations sur : www.arlysiere.fr

Accès rapides → Déchets ménagers → Compostage

LE COMPOSTAGE COLLECTIF À L'ÉCHELLE D'UN QUARTIER, D'UN IMMEUBLE

- ▲ Des composteurs sont mis à disposition des habitants
- ▲ Un maître composteur ou un référent de site se charge de la bonne maturation du compost



- ▶ Permettent de déposer tous vos déchets compostables
- ▶ Ce fertilisant « fait maison » est ensuite distribué aux participants qui le souhaitent.

Les animateurs du tri d'Arlysère peuvent vous soutenir dans votre projet :

- animateursdutri@arlysere.fr
- 04 79 10 03 68



LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

- ▲ On peut faire du compost en tas ou dans un composteur directement posé sur le sol
- ▲ Vous pouvez réserver votre composteur

- ▶ S'inscrire auprès des animateurs du tri d'Arlysère et remplir le formulaire de réservation sur le site internet www.arlysere.fr
(pour le Val d'Arly, réservation à faire auprès du SITOM des Vallées du Mont-Blanc)

LES LOMBRICOMPOSTEURS

- ▲ Solution d'intérieur pour ceux qui ne disposent pas d'espace vert !



👍 Il existe les lombricomposteurs qui sont composés de plateaux emboîtés dans lesquels des vers de compost circulent pour décomposer les déchets.

Savez-vous qu'il est interdit de brûler les déchets de jardin à l'air libre ?



C'est une source de nuisances et de pollution !
Les déchets verts doivent être compostés, paillés ou déposés en déchèterie.

LES DÉCHETS FERMENTESCIBLES DES PROFESSIONNELS

- ▲ La transformation des déchets organiques des professionnels par une unité de méthanisation (restaurants, supermarchés établissements scolaires...)

▶ Du biogaz et du compost sont produits. Cette énergie verte permet de créer de l'électricité.

👍 Renseignez-vous auprès de notre service



EMBALLAGES MÉNAGERS

⇒ Objectif tri des matières recyclables

▲ **DÉPÔT EN VRAC OBLIGATOIRE** dans les bacs et conteneurs de tri

PAPIERS & EMBALLAGES



bien vidés



Papiers, prospectus, journaux, magazines, catalogues, annuaires



Pochettes Kraft, enveloppes



Briques alimentaires



Cartonnettes



Boîtes en métal et aérosols



Bouteilles et flacons en plastique

NON !



Sacs et films plastiques
↳ Ordures ménagères



Pots et barquettes plastiques
↳ Ordures ménagères



Gros cartons
↳ Déchèterie

VERRE



bien vidés, sans bouchon ni couvercle



Bouteilles



Pots et bocaux

NON !



Vaisselle Verre Ampoule Vitrage

↳ Déchèterie

ORDURES MÉNAGÈRES



en sacs fermés



Déchets ménagers non recyclables

NON !



Verre interdit

Papiers et emballages recyclables

▲ **SACS OBLIGATOIRES** dans les bacs et conteneurs d'ordures ménagères



« Née du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Ecofolio, Citeo a été créée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers. Le logo  ne signifie pas que l'emballage est recyclable, mais que le fabricant participe financièrement au programme français de valorisation des emballages ».

<https://www.citeo.com/>

Le savez-vous ? Certaines bouteilles en plastique sont régénérées en fibre textile type polyester.

1 tonne de bouteilles recyclées, c'est 1813 pulls en polaire fabriqués. 

LE CIRCUIT DE MES DÉCHETS

TRI DES PAPIERS ET EMBALLAGES

Le tri par matière est fait manuellement et automatiquement au centre de tri. Les déchets sont ensuite envoyés dans les usines de recyclage puis dans d'autres usines pour fabriquer d'autres emballages cartons, bouteilles en plastique ou canettes en métal par exemple.



VERRE



Déposé dans les conteneurs de tri, le verre est recyclé à l'infini par les verriers.

ORDURES MÉNAGÈRES

Tout ce qui est jeté dans les bacs d'ordures ménagères est incinéré à Chambéry. Les ordures ménagères ne sont jamais rétriées d'où l'importance de bien séparer les déchets recyclables en les triant à part des ordures ménagères.



Unité de valorisation et de traitement des déchets gérée par Savoie Déchets à Chambéry

► Relie les questions aux bonnes réponses

LE TRI ?



Doit-on
laver
les déchets ?

1.

A.

NON

Les déchets emboîtés ne peuvent pas être retirés au centre de tri. Tous les déchets triés doivent être déposés en vrac.

Peut-on
emboîter les
déchets ?

2.

B.

OUI

Si le papier est déchiqueté en fils, les fils peuvent être retriés au centre de tri.

Peut-on mettre
du papier
déchiqueté dans
le bac de tri ?

3.

C.

NON

Il n'est pas nécessaire de laver les déchets mis dans les bacs de tri. Par contre, il est impératif de bien les vider.

1-C
2-A
3-B

LES ORDURES MÉNAGÈRES ?



Les dépôts à côté des bacs sont-ils ramassés ?

1.

A.

NON

La matière est définitivement perdue lors de l'incinération, ce qui oblige les fabricants à puiser dans les ressources naturelles pour fabriquer de nouveaux produits et emballages. Les ressources finissent alors par se raréfier.

Les ordures ménagères sont-elles triées ?

2.

B.

NON

Ces dépôts sont interdits. Les encombrants ou déchets dangereux déposés à côté des bacs ou des conteneurs ne sont jamais ramassés par les camions de collecte. Ce sont des dépôts passibles d'amendes.

Si je jette un déchet recyclable dans les ordures ménagères, est-il recyclé ?

3.

C.

NON

Les ordures ménagères ne sont jamais triées. Elles partent à l'incinération. Par exemple, une bouteille en verre jetée dans les ordures ménagères ne sera pas recyclée mais incinérée.



LES BACS, MODE D'EMPLOI

▲ Pour le bon déroulement de la collecte, vos bacs doivent être :

- ✔ Sortis quand ils sont pleins, le jour de leur collecte de 6h du matin à 13h
- ✔ Positionnés sur le circuit de collecte
- ✔ Rentrés après leur collecte

▷ PROPRIÉTÉ

Les bacs sont mis à **votre disposition mais restent la propriété d'Arlyère.**

Ils restent attachés au bâtiment auquel ils sont attribués.

- ✔ En cas de déménagement, il faut les nettoyer, les laisser sur place et contacter les Animateurs du Tri pour informer du changement via le formulaire en ligne sur le site internet

▷ UTILISATION

Les bacs de collecte sont **exclusivement réservés aux déchets ménagers.**

Ils doivent être utilisés conformément aux consignes de tri.

MERCI DE RESPECTER CET USAGE

Pour connaître les jours de collecte des bacs d'ordures ménagère et des bacs de tri, consultez www.arlyser.fr

Accès rapides → Déchets ménagers → Collecte des déchets

(choisir le site où se trouve votre commune)
ou flashez tout simplement ce flash code



Retrouvez tous les formulaires sur le site internet : www.arlyser.fr

Accès rapides → Déchets ménagers → Contacts

▷ NETTOYAGE ET MAINTENANCE



▲ *Le nettoyage des bacs est à la charge de l'utilisateur*

▲ *Maintenance assurée par Arlysère*

Un entretien régulier garantit une certaine hygiène et améliore le travail des employés de collecte d'Arlysère

Pour tous dysfonctionnements, contacter les Animateurs du Tri via le formulaire de contact en ligne pour que les services techniques résolvent le problème

▷ VOL OU VANDALISME

▲ *En cas de vol ou d'incendie de votre bac:*

Il faut contacter les services de Police, puis transmettre un justificatif de déclaration de vol aux animateurs du Tri d'Arlysère pour le remplacement du bac.



⚠ Il est **INTERDIT** de déposer des déchets à côté des bacs et des conteneurs. Jeter ou abandonner vos déchets dans la rue fait l'objet d'une amende pénale (article R633-6 du Code pénal)

► **UTILISEZ LA DÉCHÈTERIE POUR LES CARTONS VOLUMINEUX ET ENCOMBRANTS**

≡ LES CONTENEURS, MODE D'EMPLOI

▷ UTILISATION

Les ouvertures des conteneurs d'ordures ménagères sont adaptées aux sacs de **50 litres MAXIMUM**. Merci de ne pas mettre de sacs plus gros ou d'objets volumineux, cela bloquerait les ouvertures et endommagerait les conteneurs.

Ordures ménagères



Verre



Papiers et emballages



Où sont vos conteneurs ?
Contactez les Animateurs du tri

• www.arlysere.fr
• 04 79 10 03 68



ENCOMBRANTS ET DÉCHETS DANGEREUX

⇒ **Objectif Tri en déchèterie**

RAPPEL : les déchets dangereux sont des déchets polluants pour l'environnement et dangereux pour la santé. Ils nécessitent un traitement spécifique et représentent un coût plus important.

AUTORISÉS EN DÉCHÈTERIE

- Encombrants
- Métaux
- Cartons
- Gravats
- Plâtre
- Plastiques durs - PVC
- Polystyrène
- Films plastiques
- Pneus



- Feuilles, tontes, tailles, branchages

- Bois non traités

(palettes...)

- Bois traités

(aggloméré, bois peints...)

- Bois traités à cœur*

(traverses de chemin de fer, poteaux téléphoniques, pontons...)



- Papiers et emballages
- Verres



- Piles

- Cartouches d'encre d'imprimantes

- Lampes, néons, ampoules basse consommation



- Radiographies

- Batteries

- Produits toxiques

(peintures, désinfectants, insecticides...)



- Équipements électriques et électroniques, électroménager (hors équipements professionnels)



- Filtres à huile
- Huiles de vidange
- Huiles de fritures



* sous conditions

INTERDITS EN DÉCHÈTERIE

- Bouteilles de gaz
- Extincteurs
- Boîtes jaunes DASRI*

*cf p.17



- Déchets putrescibles (excepté les déchets verts)
- Cadavres d'animaux
- Renouée du Japon



- Éléments entiers de voiture ou de camion



- Déchets radioactifs
- Déchets contenant de l'amiante
- Munitions, armements et fusées de détresse



- Graisses et boues de station d'épuration, lisiers et fumiers
- Produits chimiques à usage industriel



- Ordures ménagères



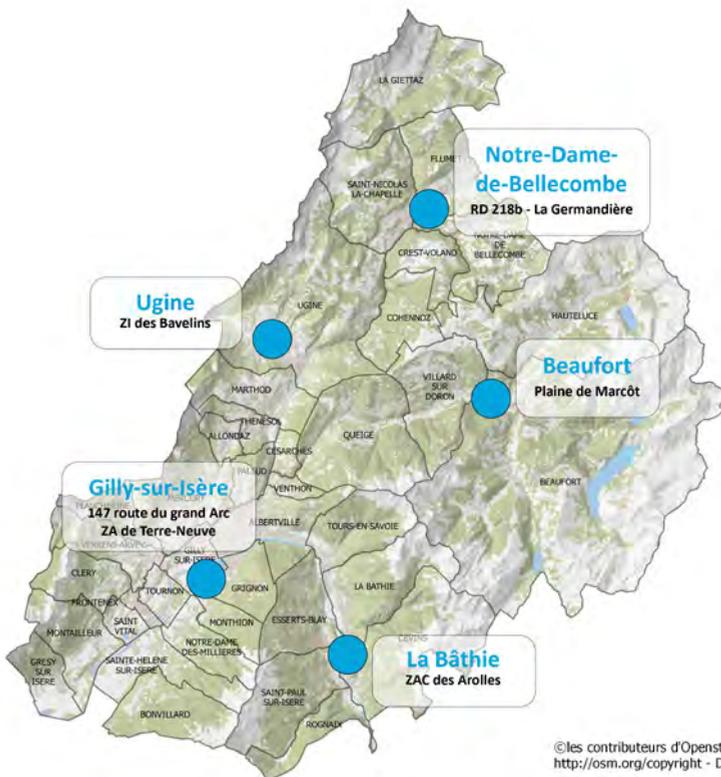
Les déchets toxiques, dangereux ou encombrants ne vont pas dans votre poubelle mais en déchèterie, pour qu'ils soient dépollués et/ou recyclés.

CHAQUE PERSONNE EST RESPONSABLE DE SES DÉCHETS.



LES DÉCHÈTERIES

LES ADRESSES DES DÉCHÈTERIES



© les contributeurs d'OpenstreetMap, CC BY-SA-
http://osm.org/copyright - DGFIP - RGD 73-74 - 2016

LES HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Déchèteries de **BEAUFORT** et **NOTRE DAME DE BELLECOMBE**

Déchèteries de **GILLY-SUR-ISÈRE**, **LA BÂTHIE** et **UGINE**

Horaires d'ouverture

Été (du 1^{er} avril au 20 décembre)

Du lundi au vendredi : 8h-13h
Samedi : 8h-13h / 14h-17h



Hiver (du 21 décembre au 31 mars)

Lundi, mercredi et vendredi : 9h-13h
Samedi : 9h-13h / 14h-17h



Les déchèteries sont **fermées les jours fériés**.



Été

Du lundi au samedi* : 8h-12h30 / 13h30-18h
Dimanche : 9h-13h

* à Gilly-sur-Isère : *journée continue le samedi 8h-18h*



Hiver

Du lundi au samedi : 9h-12h30 / 14h-17h
Dimanche : 9h-12h



Le changement d'horaires été/hiver a lieu **le jour du changement d'heure nationale**.
Les déchèteries sont **fermées les jours fériés**.

Plus d'informations sur www.arlyserre.fr

→ Accès rapide → Déchets ménagers → Déchèteries → Horaires



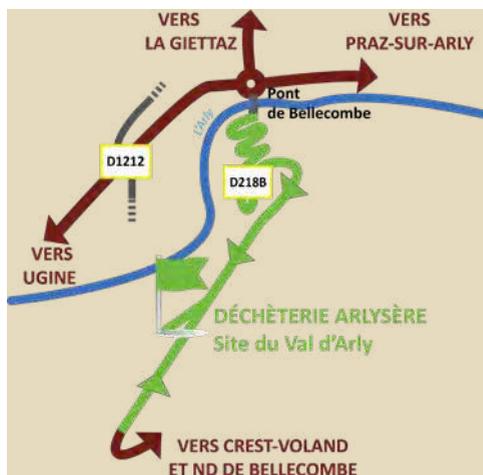
LES PLANS D'ACCÈS



DÉCHÈTERIE DU BEAUFORTAIN

 **PLAINE DE MARCÔT
BEAUFORT**

DÉCHÈTERIE DU VAL D'ARLY



 **RD 218B
LA GERMANDIÈRE
NOTRE-DAME DE BELLECOMBE**



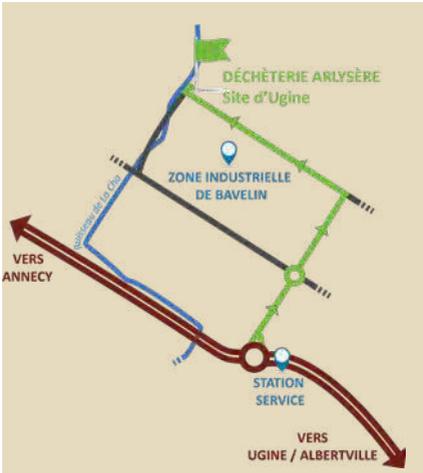
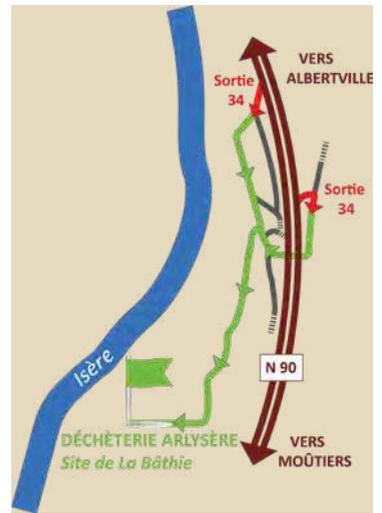
DÉCHÈTERIE DE GILLY-SUR-ISÈRE

 **147 ROUTE DU GRAND ARC
ZONE ARTISANALE DE
TERRE-NEUVE**



ZAC DES AROLLES

DÉCHÈTERIE DE LA BÂTHIE



DÉCHÈTERIE D'UGINE



ZONE INDUSTRIELLE DES BAVELINS

LES CONDITIONS D'ACCÈS

LES PARTICULIERS

Dépôts gratuits jusqu'à 5 m³ par jour

LES PROFESSIONNELS

Carte d'accès obligatoire

Dépôts limités à 5 m³ par jour
(contacter Arlysère pour une dérogation si votre volume excède les 5 m³)



Demande de carte d'accès → remplir le formulaire de contact sur le site internet : www.arlyser.fr
Déchets ménagers → [Contacts](#)
→ Tarifs des dépôts : www.arlyser.fr

▲ **Pour votre sécurité :**  Les 5 déchèteries sont munies de barrières et murets conformes à la réglementation.

▲ **En cas de dépôts de déchets personnels avec un véhicule professionnel :**

Prévenir Arlysère 72 heures en avance
Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.Arlyser.fr

Accès rapides → [Déchets ménagers](#) → [Contacts](#)



TEXTILES ET DÉCHETS MÉDICAUX

⇒ Objectif trier les vêtements et les médicaments

LES TEXTILES

Les textiles sont triés en 125 catégories au centre de tri textile d'Ugine. Les vêtements et les chaussures en bon état sont réutilisés. Les autres servent à la fabrication de chiffons ou sont effilochés pour recycler les fibres. Les fibres peuvent notamment être utilisées pour l'isolation.



ECO TLC
L'Association du Textile au profit de la Chaussure



en bon état :
réutilisation



en mauvais
état :
transformation



OU



CONSIGNES DÉCHETS MÉDICAUX

▲ **Médicaments**
(périmés, non utilisés...)

À déposer en pharmacie



rapportez-les



▲ **Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux - DASRI (aiguilles...)**

Demander une boîte à la pharmacie (lieux de collecte sur <https://www.dastri.fr>)



demandez-la



1 **Peut-on recycler une bouteille d'huile en plastique ?**

OUI - NON

6 **Je peux imbriquer les emballages les uns dans les autres pour gagner de la place ?**

OUI - NON

2 **Pourquoi y a-t-il plus de déchets aujourd'hui ?**

- Parce que les emballages sont jolis
- Parce que nous sommes de plus en plus nombreux sur Terre et que nous achetons plus de produits emballés
- Parce que nous avons plus de poubelles

7 **Si je casse un verre d'eau, je l'emmène au conteneur à verre**

OUI - NON

3 **Quel matériau se recycle à l'infini ?**

- Le carton
- Le plastique
- Le verre

Trouve les réponses !

8 **Où jette-t-on une canette en métal ?**

- Dans le conteneur à emballages
- Dans la rue
- Dans la poubelle

4 **Qu'est-ce que le compostage ?**

- Le fait de poinçonner son billet de train
- Un nouveau service d'envoi de courrier
- L'utilisation des déchets pour enrichir les terres

9 **Avant de jeter un emballage recyclable, je dois le rincer**

VRAI - FAUX

5 **Le tri des emballages est réalisé par :**

- Des personnes
- Des machines
- Des personnes et des machines

10 **Où déposer les médicaments périmés ?**

- Poubelle grise
- Poubelle jaune
- A la pharmacie

Réponses : 1) - OUI 2) - Parce que nous sommes de plus en plus nombreux sur Terre et que nous achetons plus de produits emballés 3) - Le verre 4) - L'utilisation des déchets pour enrichir les terres 5) - Des personnes et des machines 6) - NON 7) - NON 8) - Dans le conteneur à emballages 9) - Faux 10) - Chez le pharmacien

CONTACTS

Problème de bacs, de collecte, de facturation, de déchèteries, de consignes de tri ou de compostage ?

Alors remplissez le formulaire en ligne d'Arlysère en suivant le chemin suivant :

↳ www.arlysere.fr

- > Déchets ménagers
- > Contacts
- > Formulaire de contact

Votre demande sera traitée dans les plus brefs délais.

Une question ?

Adressez-vous aux ANIMATEURS DU TRI

04 79 10 03 68

animateursdutri@arlysere.fr

|| L'Arpège, 2 avenue des
Chasseurs Alpins
|| 73200 ALBERTVILLE

